

Délibération n° 2026-06-17

Objet : Affectation des résultats 2025 – Budget annexe

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Présidente de séance :

Madame Aurélie LOIRE

Présent-e-s :

Madame Catherine ANAVOIZARD, Monsieur Pierre BEUFARON, Madame Julie BELLENGER, Madame Anne CAILLOT-BODEZ, Madame Hanna DIF, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD, Monsieur Pierre FOURRIER, Madame Marie-Aleth GRARD, Madame Nadia LAHMAR, Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Madame Aurélie LOIRE, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT.

Procurations :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Madame Aurélie LOIRE,
Madame Mireille MALECOT donne pouvoir à Madame Julie BELLENGER.

Excusé -e-s : Madame Stéphanie DESMAISONS, Madame Fannie MALATERRE.

Secrétaire de séance : Madame Maud LARZILLIERE

Mesdames, Messieurs,

Vu l'article L 315-12 du CASF précisant que le conseil d'administration peut adopter une délibération d'affectation des résultats ;

Vu l'article R 314-240 du CASF relatif à l'affectation du résultat ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 9 Juin 2026 portant adoption du compte administratif de l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration vient de délibérer le compte administratif 2025 et l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) de chaque structure, les a approuvés et a statué sur la détermination des résultats tels qu'ils sont repris ci-dessous.

Membres	
Présents	13
Procurations	2
Absents	2
Délibéré : adopté à l'unanimité	

Les résultats de fonctionnement et d'investissement sont les suivants :

- Section de fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES	RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE	RESULTAT CUMULE DEFINITIF DE L'EXERCICE A AFFECTER SUR N+1
12 828 254.01 €	12 757 685.23 €	- 70 568.78 €	319 633.89 €

- Section d'investissement :

DEPENSES	RECETTES	RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE
518 483.76 €	518 483.76 €	0.00 €

Concernant la section d'investissement, en M22, avec la mise en place de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD), la notion de résultat d'investissement disparaît.

En effet, le résultat d'investissement, au sens classique du terme (titres - mandats d'investissement), n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la capacité d'autofinancement, alimente le tableau de financement et participe à la variation du fonds de roulement qui constitue la ligne d'équilibre globale de l'EPRD.

De plus, les établissements et services médico sociaux relevant d'un EPRD n'ont pas possibilité de constater de restes à réaliser. Les affectations retracées ci-dessous ne concernent donc que la section de fonctionnement.

Les opérations d'affectation des résultats sont enregistrées par le comptable sur l'exercice suivant celui auquel ces résultats se rapportent (comptabilisation en N+1 des résultats N).

Le comptable affecte les résultats au vu des délibérations exécutoires en sa possession à la clôture de l'exercice.

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Etablissement	Dépenses	Recettes	Résultat exercice	Résultat antérieur	Montant prélevé sur la réserve de compensation	Résultat à afficher
Ehpad C Claudel	3 521 213.69	3 491 388.81	-29 824.88	-730 509.18	0.00	-760 334.06
RPA Château Gaillard	1 706 378.06	1 753 092.81	46 714.75	556 290.83	0.00	603 005.58
Ehpad H Vincenot	3 788 175.56	3 621 936.16	-166 239.40	-400 154.99	0.00	-566 394.39
RPA J Jaurès	1 195 859.18	1 153 852.45	-42 006.73	524 778.17	0.00	482 771.44
RPA Tonkin	1 009 185.64	993 382.22	-15 803.42	-137 407.56	0.00	-153 210.98
RPA M Dormoy	910 716.12	787 074.96	-123 641.16	-11 736.21	0.00	-135 377.37
SSIAD	618 011.13	805 995.82	187 984.69	491 394.61	0.00	679 379.30
Lieu de Répit	78 714.63	150 962.00	72 247.37	57 035.53	0.00	129 282.90
Accueil séquentiel	0.00	0.00	0.00	40 511.47	0.00	40 511.47
Total	12 828 254.01	12 757 685.23	-70 568.78	390 202.67	0.00	319 633.89

Considérant que l'intégralité des établissements et services médico sociaux gérés par le CCAS sont intégrés au sein d'un même budget, les déficits constatés sur certains établissements seront soldés par les excédents des autres par une opération comptable réalisée par le Service de Gestion Comptable.

Je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir autoriser l'affectation des résultats 2025 telle que décrite ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré

Pour copie conforme à l'original

Villeurbanne, le 11 juin 2026

Le Président

Cédric Van Styvendael

